

Edito



Les commerçants agréés par la Commission Nationale des Titres-Restaurant et qui ont mis à jour leur terminal de paiement électronique (TPE) voient arriver depuis cet été des cartes titre-restaurant avec un logo CONECS : il s'agit des cartes 2^{ème} génération, qui vont se généraliser et remplacer la plupart des cartes de 1^{ère} génération.

Apparues lors de la publication du décret en 2014, les cartes dites de 1^{ère} génération réalisent des transactions de manière identique aux transactions bancaires, sans qu'il soit possible de distinguer les deux types de transactions (bancaires ou titre-restaurant). Mais, pour apporter plus de services aux commerçants, certains émetteurs ont choisi de faire évoluer leur carte vers une carte « 2^{ème} génération », qui permet de séparer les transactions bancaires des transactions de titres-restaurant, toujours sur le terminal habituel du commerçant (voir la rubrique « comment ça marche »).

Ce sont les commerçants indépendants (cafés, restaurants, boulangeries, boucheries, charcuteries, petites épicerie, etc.) qui ont opté le plus rapidement pour la solution CONECS (voir la rubrique « témoignage »). Ils savent en effet que seule la solution CONECS offre une **traçabilité** totale pour le commerçant.

Déjà présentes sur Nantes, Orléans, Rennes, Rouen, Lyon et Paris, les cartes titre-restaurant 2^{ème} génération vont se généraliser à l'ensemble du territoire français.

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

Vincent Toche,
Président de CONECS



Utilisation de carte TRD par département (France) depuis le 15/08/2015

Comment ça marche ?

Le TPE autonome

Aujourd'hui, la plupart des commerçants ont un terminal de Paiement Electronique (TPE) et acceptent les paiements par carte bancaire. Parmi ceux-là, 90% des commerçants qui acceptent le titre-restaurant (restaurants, boulangeries, charcutiers, petites épicerie, etc.) ont des TPE dits « autonomes ». Ces TPE, liés ou non à une caisse enregistreuse, lisent la carte, font des contrôles de sécurité et opèrent la transaction monétique pour le compte du commerçant.

Chaque nuit, le TPE se « vide » automatiquement de toutes ses transactions de la journée : c'est la « Télécollecte », qui permet à l'acquéreur (en général la banque) de rembourser le commerçant par virement sur son compte. Ce fonctionnement concerne les transactions issues des cartes bancaires comme des cartes titre-restaurant 1^{ère} génération, d'où l'impossibilité pour le commerçant de les distinguer et de faire proprement sa comptabilité.

Le fonctionnement est identique pour les cartes titre-restaurant 2^{ème} génération mais elles font l'objet d'une télécollecte « dédiée » : lors du processus de télécollecte, deux tickets distincts sont édités, le ticket de télécollecte bancaire habituel et le ticket de télécollecte spécifique pour les transactions de cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération. Ce ticket de télécollecte dédié indique le montant total émetteur par émetteur, très utile pour le suivi au jour le jour du commerçant. De plus, le commerçant fait logiquement l'économie de la commission bancaire.

Pour accepter les cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération, le commerçant n'a pas besoin d'investir dans une nouvelle machine, mais simplement de mettre à jour son TPE en appelant son mainteneur habituel (Connect et vous #1)



Crédit photo : Ingénico Group



Pour reconnaître les cartes titre-restaurant 2^{ème} génération, c'est simple : elles ont un logo Conecs dans le coin droit du recto de la carte !

Chiffres clés

- La valeur moyenne d'une transaction de titre-restaurant dématérialisé est de **11€**
- Les appels des commerçants souhaitant des renseignements concernant le titre-restaurant dématérialisé ont **triplé entre janvier et octobre 2015**

Sommaire

■ P.1/ Comment ça marche ?
Le TPE autonome

■ P.1/ Chiffres clés

■ P.2/ La presse en parle

■ P.2 / Témoignage
Mr Jérôme Bidon Le Chevoir,
Directeur du restaurant
« Le Pic et Puce » (Paris 12^{ème})

■ P.2/ l'Actu

■ P.2/ Brèves



Témoignage

Jérôme Bidon Le Chevoir,
Directeur du restaurant
« Le Pic et Puce » (Paris 12^{ème})

**Comment s'est passée la mise à jour
« Conecs », nécessaire à l'acceptation
des cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération
dans votre établissement ?**

Les choses se sont passées plutôt facilement. J'ai appelé « Univers Monétique », le mainteneur de mon TPE, comme me l'indiquait le courrier reçu cet été.

Mon mainteneur était parfaitement au courant, il m'a

guidé par téléphone sur les manipulations à faire sur mon TPE, comme glisser la carte dans le TPE ou appuyer sur quelques touches. La mise à jour m'a pris moins d'une dizaine de minutes et j'ai obtenu le ticket de confirmation que tout était ok.

Certains de vos clients vous ont-ils déjà réglé en carte titre-restaurant labélisée CONECS ?

Nous fonctionnons beaucoup au déjeuner avec les entreprises du quartier donc beaucoup de mes clients ont des titres papier et même quelques cartes de 1^{ère} génération, mais dès le mois dernier, certains sont effectivement venus avec de nouvelles cartes de 2^{ème} génération. Elles se reconnaissent assez facilement avec le petit logo Conecs.

Comment se sont passées ces transactions ?

Plutôt vite et bien ! Je craignais un peu le temps pris par le paiement, mais je dois avouer que c'est rapide, un peu comme avec une carte bancaire classique.

Qu'est-ce que ces nouvelles cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération vous apportent ?

Bien je dois dire qu'en termes de gestion, c'est assez formidable puisqu'il n'y a plus rien à faire. Pour le papier, mes enfants m'aidaient à découper les coins ou à classer des titres. Avec les cartes, plus rien à faire. Par rapport aux cartes précédentes, c'est le ticket de télécopie indépendant de mes cartes bancaires qui est le plus pratique, tout est indiqué dessus, les transactions et les émetteurs et je n'ai plus de commission bancaire sur ces règlements.

Un bilan ?

Très content, impatient qu'elles se généralisent !

L'Actu



CONECS était présent au 63^{ème} Congrès de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) à Bordeaux en novembre dernier, et a eu le plaisir de recevoir Martine Pinville (Secrétaire d'État chargée du Commerce) sur son stand.

Durant le 63^{ème} Congrès de l'UMIH, CONECS a participé à la table ronde sur la dématérialisation du titre-restaurant et y a présenté aux restaurateurs réceptifs au sujet, les atouts de sa solution.



CONECS est intervenu sur « la dématérialisation des titres spéciaux de paiement » durant la conférence sur « les moyens de paiement comme levier de la relation client », organisée par LSA le 15 octobre 2015.



La presse en parle

l'Opinion

Le 02/06/2015 :

" Le salarié peut payer son repas au centime près, le commerçant n'a plus à trier les tickets en fin de mois et l'employeur n'a plus à les distribuer à chaque salarié. Autres avantages d'une carte dématérialisée : limiter les risques de perte, de vol ainsi que les trafics divers. "

LE GROUPE SECOB
Regroupeur de Conacs

Le 29/06/2015 :

" En clair et pour faire simple, CONECS a développé des outils pour que, désormais avec les cartes de seconde génération, il n'y ait pas besoin de second TPE, en sus du TPE bancaire (celui de votre banque sera compatible avec les titres dématérialisés sous forme de carte) et pour que le coût des commissions devienne supportable pour les restaurateurs. "

LE FIGARO

Le 17/10/2015 :

Avec le projet de loi numérique, les Ticket-Restaurant et les Chèque-Déjeuner pourraient devenir entièrement dématérialisés [...] Il (le titre restaurant électronique) offre pourtant nombre d'avantages aux employeurs et aux restaurateurs.

Brèves

➔ Au 1^{er} janvier 2016, les 1,6 millions de salariés belges bénéficiaires de titres-restaurant auront migré sur un support électronique : il aura fallu 5 ans pour que le marché belge migre à 100%. Les Français seront-ils plus rapides que les Belges ?